EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Vœu b)

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'AIDE EUROPEENNE AUX PLUS DEMUNIS : VERS UNE REDUCTION DRASTIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Instauré en 1987, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) s'appuie sur les stocks excédentaires de denrées alimentaires existant dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Ce programme représente environ 1 % du budget de la PAC mais il concerne 13 millions de personnes. Il représente une partie importante du budget des quatre associations caritatives qui en bénéficient : la Croix-Rouge française, la Fédération Française des Banque Alimentaires (Banque Alimentaire), les Restos du Cœur, et le Secours populaire français.

En juin, la Commission a annoncé une réduction drastique de cette aide, suite à une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). L'enveloppe financière passerait de 480 millions d'euros en 2010 à 113 millions en 2012.

Ces évènements surviennent alors que les besoins en aide se sont multipliés et remettent en cause le droit à l'alimentation pour de nombreux européens. Les associations de solidarité ont officiellement exprimé leur inquiétude.

L'AMGVF demande aux Maires de Grandes Villes d'adresser, au nom des Conseils Municipaux plusieurs courriers : un à l'attention de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, lui demandant de sécuriser juridiquement l'existence de ce programme et de le pérenniser dans le cadre du futur budget communautaire 2014-2020, un, dans la même forme, au Commissaire européen, Monsieur Dacian Ciolos (roumain), chargé de l'agriculture, un au Commissaire, Monsieur Laszlo Andor (tchèque), chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, ainsi qu'aux eurodéputés.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2011

Le Maire,